

Base de réflexion pour l'A.G. du 16/03/2006 : salle R, à 12h00.

C.N.E – C.P.E. : Le grand bond en arrière

De l'esclavage à l'esclavage ?

Le travail salarié crée une inégalité entre l'employeur et l'employé, ce dernier dépendant du premier pour son emploi et son salaire. Pour corriger ce déséquilibre, les luttes et lois successives ont apporté des droits aux salariés pour protéger les conditions de travail. C'était du moins, jusqu'à aujourd'hui, la marche du progrès...

Les progrès	Les régressions
<p>Au départ : l'esclavage</p> <p>- XIXème : Contrat à la tâche (l'employeur fait appel au salarié pour la durée de la tâche à effectuer)</p> <p>- 1890: Contrat de louage (la durée du contrat n'est plus déterminée, et le salarié a également le droit d'y mettre un terme ; c'est l'ancêtre du C.D.I.)</p> <p>- 1910: Code du travail : institutionnalise les droits des salariés. Le C.D.I. devient la norme de l'emploi en France.</p> <p>- 1958 : L'employeur est obligé à un préavis en cas de licenciement.</p> <p>- 1967 : L'employeur est obligé d'indemniser les licenciements.</p> <p>- 1975 : L'employeur doit justifier tout licenciement.</p>	<p>- A partir de 1970, le recours à l'interim et aux C.D.D. se multiplie : les employeurs profitent d'un fort taux de chômage qui leur donne l'avantage sur le marché de l'emploi. C'est le chantage à l'emploi qui permet d'imposer la précarité.</p> <p>- A partir des années 80, l'Etat crée des emplois aidés et précaires qui aident les employeurs (le salaire est pris en charge par l'Etat en grande partie, et les employeurs bénéficient d'exonérations fiscales) et introduisent la précarité jusque dans le secteur public.</p> <p>- 1983 : S.I.V.P. (Stage d'Insertion à la Vie Professionnelle)</p> <p>- 1984 : T.U.C.</p> <p>- 1989 : C.E.S.</p> <p>- 1997 : Emplois jeunes</p> <p>Depuis 2002, c'est le C.D.I. Lui-même qui est remis en cause :</p> <p>- 2005 : C.N.E.</p>

Les progrès	Les régressions
	<p>- 2006 : C.P.E. → La loi sur « l'égalité des chances » crée une inégalité des malchances : son passage en force (49.3) produit une précarisation des plus faibles.</p> <p>- Généralisation de ces contrats ?</p> <p>- Fin du code du travail ?</p> <p>- Esclavage ?</p>

Toute cette politique de régression ne crée pas d'emplois, mais de la précarité : le chômage n'a cessé d'augmenter depuis 1970.

→ Luttons contre le C.P.E. et contre toutes ces régressions !

→ Luttons pour une véritable politique de création d'emplois, dans le public comme dans le privé !

► **Soutenons les élèves et les étudiants dans leur lutte pour leur avenir et pour la protection des droits de tous les salariés !**

► **Manifestons tous à Lille, le samedi 18 mars, à 14h30 Porte de Paris !**